

BUDGET PRIMITIF 2025

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

1. Eléments de contexte

Dans un contexte économique contraint pour les collectivités, la commune poursuit la rationalisation des dépenses qui s'est accentuée lors de l'exercice 2023, tout en augmentant ses recettes afin de maintenir le meilleur niveau possible de service aux Heillecourtois et de garantir le bon usage des deniers publics.

2. Priorités du budget

En 2025, dans la lignée des exercices précédents, la priorité est donnée à la préservation de la capacité d'investissement, afin de continuer à mener des projets en faveur du cadre de vie des Heillecourtois et d'investir dans la rénovation des bâtiments, permettant non seulement de valoriser le patrimoine communal, mais aussi de réduire les charges afférentes à son entretien.

Pour ce faire, la commune mène une politique active de mobilisation de nouvelles recettes, notamment d'une part via l'augmentation de ses taux d'imposition et des tarifs de ses services, et d'autre part avec la recherche de subventions de fonctionnement et d'investissement auprès de partenaires publics.

3. Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement

➤ Recettes de fonctionnement

Au fil des années et des évolutions réglementaires, les leviers à disposition des communes en terme de recettes se sont réduits ; ils se limitent aujourd'hui à la variation des taux de taxes foncières, et des tarifs des services municipaux.

Pour l'année 2025, les bases d'imposition augmentent au niveau national de 1,7%. En sus, la commune a décidé d'augmenter ses taux d'imposition de 5,3%, afin de dégager des recettes de fonctionnement supplémentaires et de préserver in fine sa capacité d'investissement.

Par ailleurs, l'ensemble des tarifs des services municipaux ont été revalorisés de 3% en moyenne afin de faire face à des dépenses de fonctionnement toujours croissantes.

➤ Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont constituées notamment des charges de personnel (chapitre 012) et des charges à caractère général (chapitre 011).

	BTV 2024	Réalisé 2024	BP 2025
Charges de personnel	2 450 000,00 €	2 441 102,66 €	2 513 850,00 €

Les charges de personnel prévisionnelles sont en hausse par rapport à 2024. Cela est dû à plusieurs facteurs :

- Principalement à l'augmentation de 3 points du taux de cotisation à la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL).
- A la mise en place d'une participation employeur à l'assurance maintien de salaire (prévoyance).
- Au remplacement d'un agent en congé maternité.
- Au glissement vieillissement-technicité (GVT), qui entraîne une hausse mécanique des rémunérations.

	BTV 2024	Réalisé 2024	BP 2025
Charges à caractère général	1 495 023,30 €	1 431 937,71 €	1 493 123,47 €

Les charges à caractère général recouvrent tous les crédits permettant la réalisation des actions et le bon fonctionnement des services (administration générale) ainsi que les dépenses liées à l'entretien et la maintenance des bâtiments (dépenses patrimoniales). Malgré le ralentissement notable de l'inflation, particulièrement sur les dépenses d'énergie, une légère augmentation est prévue au budget 2025 pour suivre le cours normal de l'inflation.

Malgré un montant de dépenses de 377 025,39 € réalisé en 2024 à l'article 60612 – *Energie, électricité*, il a été inscrit 370 000,00 € à ce même article, dans la mesure où les nombreux travaux d'amélioration de la performance énergétique, associés à la sensibilisation des usagers des infrastructures, ont permis de réduire la consommation d'énergie de 3% entre 2023 et 2024. La poursuite de cette trajectoire est espérée entre 2024 et 2025.

➤ Recettes d'investissement

En 2025, la commune effectuera des demandes de subventions d'équipement pour un montant total de 131 411,00 € dans le cadre des travaux ou nouveaux équipements installés. Les subventions suivantes sont sollicitées :

- Opération 15 – Réfection des courts de tennis (RAR 2024) : 18 422,00 € auprès de la Région Grand Est
- Opération 16 – Esplanade MTL : 40 800,00 € auprès de la Région Grand Est
- Opération 17 – Aménagements et éclairage dans le Parc de l'Embanie : 20 750,00 € auprès de la Région Grand Est et 43 750,00 € auprès du département de Meurthe-et-Moselle
- Opération 47 – Installation d'une caméra de vidéosurveillance : 7 239,00 € auprès de la Région Grand Est
- Opération 47 – Achat de gilet pare-balles et de caméra piéton : 450,00 € auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance.

Les recettes d'investissement enregistrent également une inscription exceptionnelle de 301 344,55 € correspondant à la vente du café-restaurant Place de la Fontaine pour un montant de 300 000,00 €, additionné au remboursement du prorata de taxe foncière qui sera versée pour l'année 2025.

➤ Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont votées annuellement par opération, offrant ainsi une meilleure lisibilité du budget. Elles suivent la ligne de conduite fixée par le Plan Pluriannuel d'Investissement adopté à l'été 2023, avec des réajustements annuels si nécessaire.

Les travaux majeurs prévus en 2025 sont les suivants :

- Changement du bardage et installation de portes sécurisées à carte au COSEC : 44 000,00 €
- Aménagement de l'esplanade de la MTL : 102 000,00 €
- Changement de l'éclairage du parc de l'Embanie : 125 000,00 €
- Réfection complète des sanitaires de l'école Emile Gallé : 33 000,00 €

4. Montant du budget consolidé

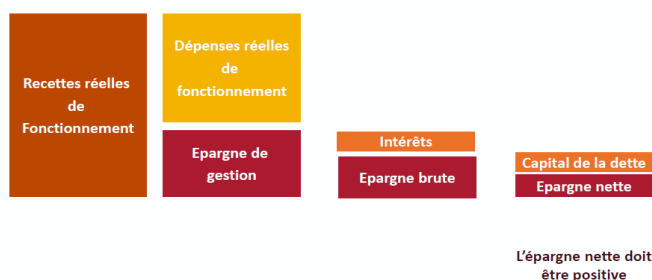
	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	4 911 892,97 €	5 516 659,89 € dont 683 683,51 € d'excédent reporté
Section d'investissement	1 326 046,55 €	1 505 156,50 € dont 274 094,86 € d'excédent reporté

5. Crédits d'investissement et de fonctionnement pluriannuels

Bien qu'un plan pluriannuel d'investissement (PPI) ait été mis en place en 2023, la commune a maintenu une gestion annualisée des crédits d'investissement et n'a pas recours à ce jour à des ouvertures budgétaires pluriannuelles.

La commune ne procède pas non plus à l'ouverture de crédits de fonctionnement pluriannuels.

6. Niveau de l'épargne brute et niveau de l'épargne nette



- Epargne brute ou CAF brute (recettes réelles – dépenses réelles de fonctionnement, y compris le remboursement des intérêts) = **246 083,41 €**
- Epargne nette ou CAF nette (CAF brute – remboursement du capital de la dette) = **- 126 916,59 €**.

7. Niveau d'endettement de la collectivité

En 2025, la collectivité prévoit de rembourser une annuité en capital d'un montant de 373 000,00 €. Un nouvel emprunt est inscrit au budget primitif, pour 300 000,00 €.

Actuellement, le taux moyen de l'ensemble de ses emprunts est de 2,5% ; le capital restant dû à la date du 31 décembre 2025 s'élève quant à lui à une prévision de 2 301 638,12 €.

8. Capacité de désendettement

La capacité de désendettement mesure le rapport entre l'épargne brute de la collectivité et sa dette, via la formule suivante : (encours de la dette/épargne brute).

Le résultat de ce calcul donne le nombre d'années nécessaires au remboursement total de la dette, si la collectivité y consacrait l'intégralité de son épargne brute.

L'augmentation des taux d'imposition lors de l'adoption du budget primitif 2024 a permis une nette amélioration de la capacité de désendettement de la collectivité, qui est passée de 16,7 années en moyenne sur la période 2019-2023, à 5,66 années en 2024, à 9,35 années en 2025.

9. Niveau des taux d'imposition

Les taux d'imposition locaux ont été revalorisés de 5,3% lors du Conseil municipal de vote du budget en date du 03 avril 2025.

Ils sont désormais les suivants :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : le taux communal de TFPB (12,06 %) + le taux départemental de TFPB (17,24 % en Meurthe-et-Moselle) : **29,30 %**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **21,37 %**
- Taxe d'habitation : **9,83 %**.

10. Principaux ratios

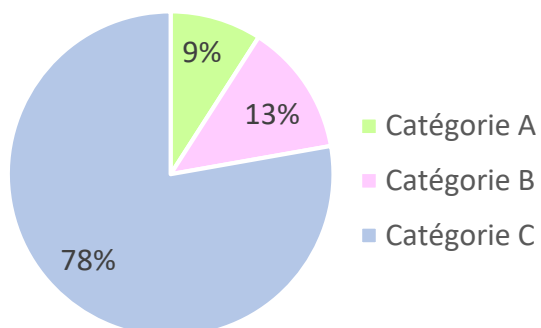
- Dépenses réelles de fonctionnement par habitant : 838,59 €
- Recettes réelles de fonctionnement par habitant : 883,93 €
- Dépenses d'équipement brutes par habitant : 163,53 €
- Dotation Globale de Fonctionnement par habitant : 64,48 €

11. Effectifs de la collectivité et charges de personnel

Chaque année, conformément à l'obligation réglementaire, la collectivité établit un Rapport Social Unique se rapportant à l'exercice N-1. En ce début d'année 2025, les dernières données disponibles sont donc celles du RSU 2023, qui a été établi au cours de l'exercice 2024.

Au 31 décembre 2023, la collectivité comptait 53 agents permanents et 35 agents contractuels. La moyenne d'âge des agents permanents s'élève à 45 ans.

Effectifs par catégorie



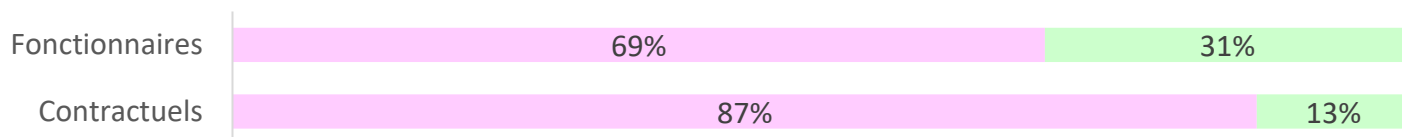
Effectifs par genre

Hommes Femmes



Répartition des agents à temps complet ou non complet

Temps complet Temps non complet



Pyramide des âges des agents sur un emploi permanent

Hommes Femmes

